

# Rapport de gestion 2013

## Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire

Votre sécurité nous tient à cœur.

# Bilan

Actif	Annexe	2013 CHF	2012 CHF
<b>Total des placements et des créances</b>		<b>44 434 196.90</b>	<b>35 395 484.84</b>
<b>Créances auprès de La Bâloise Vie SA</b>		<b>44 263 726.21</b>	<b>35 259 150.84</b>
Créances en faveur des caisses de prévoyance		42 938 673.60	33 868 958.35
Créances en faveur de la fondation collective		54 201.70	50 455.70
Avoirs sur compte-courant auprès des employeurs		1 269 650.91	1 339 336.79
Autres créances	7.1	1 200.00	400.00
<b>Placements directs et collectifs</b>	<b>4.2</b>	<b>170 470.69</b>	<b>136 334.00</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>44 434 196.90</b>	<b>35 395 484.84</b>

Passif	Annexe	2013 CHF	2012 CHF
<b>Total des dettes des caisses de prévoyance et fondation de prévoyance</b>		<b>32 409 229.97</b>	<b>22 878 387.32</b>
<b>Dettes des caisses de prévoyance</b>		<b>4 671 237.20</b>	<b>2 073 987.67</b>
Prestations de libre passage et rentes		4 671 237.20	2 073 987.67
<b>Banques/Assurances</b>		<b>53 401.70</b>	<b>48 854.70</b>
Autres dettes envers banques et assurances		53 401.70	48 854.70
<b>Autres dettes</b>		<b>27 684 591.07</b>	<b>20 755 544.95</b>
Soldes débiteurs sur compte-courant auprès des employeurs		19 452 201.13	14 267 025.43
Autres Dettes	7.2	8 232 389.94	6 488 519.52
<b>Réserves de contribution de employeurs</b>	<b>6.4</b>	<b>9 268 866.64</b>	<b>9 729 914.05</b>
<b>Fonds libres et réserves de caisses de prévoyance</b>		<b>2 754 100.29</b>	<b>2 785 183.47</b>
<b>Découverts des caisses de prévoyance</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Fonds libres des caisses de prévoyance en début de période		2 785 183.47	2 977 396.57
Variations résultant de reprise et dissolution de caisses de prévoyance		51 118.57	-262 230.00
Excédent de produits des caisses de prévoyance		209 055.85	194 958.90
Excédent de charges des caisses de prévoyance		-291 257.60	-124 942.00
<b>Capital de la fondation</b>		<b>2 000.00</b>	<b>2 000.00</b>
<b>Total du passif</b>		<b>44 434 196.90</b>	<b>35 395 484.84</b>

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 13 mai 2014 à Bâle.

sign. Patric Olivier Zbinden

sign. Felix Schmidt

# Compte d'exploitation

Annexe	2013 CHF	2012 CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>81 368 552.55</b>	<b>78 155 694.25</b>
Cotisations des salariés	16 454 203.80	16 643 579.60
Cotisations des employeurs	34 844 045.75	32 421 868.15
Cotisation des tiers	0.00	11 918.30
Réduction des cotisations des tiers	-1 692 870.25	-1 263 306.55
Cotisations libérées de la prime et primes partielles	620 280.45	641 089.35
Primes uniques et rachats	29 015 324.85	27 673 023.25
Apports dans les réserves de contribution des employeurs	2 127 567.95	2 027 522.15
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>33 166 941.53</b>	<b>17 346 318.85</b>
Apport de libre passage	7 663 457.65	10 261 009.30
Remboursements de versements anticipés EPL	714 016.65	268 650.00
Remboursements de versements de divorce	0.00	114 000.00
Reprises d'assurés	24 483 269.90	6 669 638.35
Apports aux fonds libres lors de reprise d'assurés	306 197.33	33 021.20
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>114 535 494.08</b>	<b>95 502 013.10</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-30 096 765.75</b>	<b>-22 440 715.40</b>
<b>Total rentes</b>	<b>-5 684 858.75</b>	<b>-5 836 171.15</b>
Rentes de vieillesse	-3 843 124.60	-3 827 647.15
Rentes pour enfants de bénéficiaires de rentes de vieillesse	-59 778.60	-72 367.20
Rentes de survivants	-676 385.10	-677 131.15
Rentes d'orphelins	-9 318.60	-17 037.60
Rentes d'invalidité	-1 095 431.85	-1 241 168.05
Rentes pour enfants d'invalides	-820.00	-820.00
<b>Libération du paiement des primes</b>	<b>-723 590.20</b>	<b>-758 790.10</b>
Libération du paiement des primes	-723 590.20	-758 790.10
<b>Total prestations en capital</b>	<b>-23 688 316.80</b>	<b>-15 845 754.15</b>
Prestations en capital à la retraite	-21 930 098.55	-15 014 440.05
Prestations en capital au décès	-1 758 218.25	-831 314.10
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-58 304 197.11</b>	<b>-57 170 562.75</b>
Prestations de libre passage lors de sortie	-43 986 658.60	-31 873 468.85
Versements anticipés EPL	-1 305 727.75	-2 110 396.40
Versements pour divorce	-767 143.55	-1 082 394.30
Transferts à d'autres	-11 017 904.55	-21 422 686.30
Transferts de fonds libres lors de départs	-61 445.93	-88 092.05
Transferts des excédents lors de départ d'assurés	-185 701.98	-192 759.15
Transferts de réserves de contribution des employeurs lors de départs	-979 614.75	-400 765.70
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-88 400 962.86</b>	<b>-79 611 278.15</b>
<b>Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>430 884.69</b>	<b>-60 154.48</b>
Variation des fonds libres résultant des apports et des dépenses	-51 118.57	262 230.00
Dissolution/Constitution de réserves de contributions des employeurs	482 003.26	-322 384.48

	Annexe	2013 CHF	2012 CHF
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>92 671 642.20</b>	<b>81 285 562.65</b>
Prestations d'assurance		87 174 200.20	78 929 661.25
Parts aux excédents	7.3	5 497 442.00	2 355 901.40
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-119 353 396.55</b>	<b>-97 066 005.90</b>
Primes d'épargne	7.4	-41 516 240.30	-38 918 173.10
Primes de risque	7.4	-8 095 143.40	-8 386 205.40
Primes brutes pour frais	7.4	-2 253 801.70	-2 364 764.30
Primes uniques aux assurances		-62 093 858.20	-45 014 963.45
Utilisation de la part aux bénéfices d'assurance		-5 341 008.35	-2 332 587.05
Cotisations aux fonds de garantie		-53 344.60	-49 312.60
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-116 338.44</b>	<b>50 137.22</b>
<b>Résultat net de placements</b>	<b>6.3</b>	<b>34 136.69</b>	<b>19 879.68</b>
Intérêts encaissés sur les avoirs	6.3.1	610 604.61	525 544.40
Charges d'intérêts résultant d'obligations	6.3.2	-581 717.91	-468 958.90
Intérêts sur réserves de contributions des employeurs	6.4	-20 955.85	-42 185.50
Intérêts sur fonds libres		-7 930.85	-14 400.00
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	6.3.4	35 329.98	19 879.68
Coûts des placements	6.3.5	-1 193.29	0.00
<b>Autres produits</b>		<b>25 000.45</b>	<b>18 186.90</b>
Rendement provenant des prestations de service fournies	7.5	24 222.20	24 485.10
Produits divers		778.25	-6 298.20
<b>Autres charges</b>	<b>7.6</b>	<b>-675.25</b>	<b>-1 368.80</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>7.6</b>	<b>-24 325.20</b>	<b>-16 818.10</b>
<b>Excédent des produits avant constitution de la RFV</b>		<b>-82 201.75</b>	<b>70 016.90</b>
Dissolution/Constitution de la RFV (caisses de prévoyance)		0.00	0.00
<b>Variation des fonds libres des caisses de prévoyance</b>		<b>82 201.75</b>	<b>-70 016.90</b>
<b>Excédent des produits/Excédents des charges</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 13 mai 2014 à Bâle.

sign. Patric Olivier Zbinden

sign. Felix Schmidt

# Annexe

## 1 Bases et organisation

---

### 1.1 Forme juridique et but

La Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire (ci-après: la fondation collective) est une fondation au sens des art. 80 ss du CC. La fondation a pour but la prévoyance professionnelle des salariés des entreprises et institutions qui lui sont affiliées contractuellement et, dans la mesure où la législation le permet, également des indépendants ainsi que de leurs proches parents et survivants en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité.

### 1.2 Enregistrement LPP, fonds de garantie, règlements

Création	Par fusion au 01.01.1995 des fondations collectives régionales, qui avaient été fondées par La Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondatrice), dès 1958
Statuts de la Fondation	Dernière adaptation au 05.09.1994
Règlement d'organisation	Dernière adaptation au 31.12.1994
Règlement de prévoyance	La fondation collective propose des plans de prévoyance standardisés. A ceux-ci s'appliquent les règlements de prévoyance particuliers et les règlements de caisse afférents.
Règlement concernant la liquidation partielle et totale des caisses de prévoyance	Entrée en vigueur au 31.12.2007
Enregistrement	Numéro d'enregistrement LPP: NBS-3097
Fonds de garantie LPP	oui

### 1.3 Conseil de fondation (organe de gestion)/Droits de signature

Conseil de fondation	Fonction
Patric Olivier Zbinden, Bâle	Président
Felix Schmidt, Freiburg (D)	Vice-président
Peter Flury, Laufen	Membre
Felix Schwan, Zurich	Membre
Katharina Büeler, Aesch/BL	Membre
Droits de signature	Les cinq membres du conseil de fondation signent collectivement à deux.

---

#### 1.4 Administration/Adresse

L'administration est effectuée par la Bâloise Vie SA.

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire  
Aeschengraben 21, case postale, CH-4002 Bâle, Téléphone +41 58 285 85 85, Téléfax +41 58 285 90 73  
www.baloise.ch, CPP 40-171-0

---

#### 1.5 Experts, organe de contrôle, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Roland Tschudin Roland Tschudin Unternehmensberatung AG, Bubendorf	Durée du mandat jusqu'au 31.12.2013
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle Responsable de mandat: Roland Sauter	jusqu'au 31.12.2013
Autorité de surveillance	BSABB, BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel, Bâle	

---

#### 1.6 Caisses de prévoyances affiliés

	31.12.2013	31.12.2012
Nombre de caisses de prévoyance affiliées	1 280	1 317

Le nombre de caisses de prévoyance affiliées ne correspond pas au nombre d'employeurs affiliés. Un employeur peut avoir plusieurs caisses de prévoyance.

## 2 Membres actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs

	31.12.2013	31.12.2012
Hommes	3 617	3 708
Femmes	823	845
<b>Assurés actifs totaux</b>	<b>4 440</b>	<b>4 553</b>

Les invalides partiels sont pris en compte comme bénéficiaires de rentes.

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2013	31.12.2012
Rentes de vieillesse	207	207
Rentes pour enfants de bénéficiaires de rentes de vieillesse	7	9
Rentes d'invalidité	125	143
Rentes pour enfants d'invalides	1	1
Rentes de conjoint/partenaire	52	53
Rentes temporaires de survie	4	3
Rentes d'orphelins	6	8
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>424</b>

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la Bâloise Vie SA, propose une large gamme de produits visant à couvrir les risques vieillesse, décès et invalidité.

### 3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de prévoyance détermine le financement elle-même dans le cadre du plan de prévoyance. Elle fixe l'ampleur et le montant du financement dans le règlement de caisse.

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Des prestations supplémentaires sont versées selon la fortune à disposition de la caisse de prévoyance.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

---

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés et évalués comme l'année précédente selon les normes de Swiss GAAP RPC 26.

---

### 4.2 Principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

#### Placements directs et collectifs:

La partie de la fortune non placée auprès de la Bâloise Vie SA de certaines caisses de prévoyance est évaluée à la date du bilan selon la valeur de marché. Cette partie de la fortune de la fortune est investie auprès de La Bâloise, Fondation de placements pour le personnel de prévoyance, et dans des actions et des fonds de placements.

#### Créance auprès de la Bâloise Vie SA et autres créances:

La fortune est placée à la valeur nominale.

#### Avoirs sur compte-courant auprès de l'employeur:

Cotisations de l'employeur et intérêts du compte-courant impayés à la valeur nominale.

---

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les mêmes principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes comme l'année précédente sont applicables.



## 5 Couverture des risques/Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Tous les risques sont réassurés par des contrats d'assurance collective conclus auprès de la Bâloise Vie SA.

### 5.2 Explications des actifs et passifs découlant des contrats d'assurance

Capital de couverture/Total des avoirs de vieillesse	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Capital de couverture des assurés actifs	539 986 938.00	504 896 092.00
→ dont avoirs de vieillesse sur-obligatoires	539 986 938.00	504 896 092.00
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes	59 279 955.00	71 876 444.00
<b>Total du capital de couverture</b>	<b>599 266 893.00</b>	<b>576 772 536.00</b>

### 5.3 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Dans son rapport du 02.04.2014, l'expert de la CP confirme au 31.12.2013 que la fondation collective garantit, en tout temps, que ses obligations peuvent être remplies, que les dispositions actuarielles réglementaires correspondent aux prescriptions légales et qu'aucune caisse se trouve en situation de découvert.

### 5.4 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture est de 100 % au moins pour la fondation collective, ainsi que pour les caisses de prévoyance avec assurance en valeur totale.

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

#### Gestion de la fortune:

La fortune de la Fondation est gérée par l'Asset Management de la Bâloise-Holding, sur mandat de la Bâloise Vie SA en observant les prescriptions fédérales relatives aux placements et les prescriptions sur la séparation.

#### Rétrocessions:

Etant donné que, dans le cadre du contrat d'assurance collective, les placements de fonds sont intégralement réassurés auprès de la Bâloise Vie SA, il n'y a pas de rétrocessions (cf. 5.1).

### 6.2 Informations provenant du compte d'exploitation de La Bâloise pour la vie collective Suisse

Les informations suivantes sont établies sur la base des données provenant de la Bâloise Vie SA, et ne font pas l'objet d'un examen par l'organe de révision de la Fondation.

#### 6.2.1 Rechnungslegungsstandard statutarischer Abschluss

La clôture statutaire des comptes de la Bâloise Vie SA est établie conformément aux dispositions légales de présentation des comptes en Suisse. Elle englobe l'ensemble des affaires vie ainsi que des affaires de caisses de pension en Suisse, incl. Liechtenstein et de la direction pour l'Allemagne. La clôture statutaire sert de référence au respect des prescriptions de l'organe de surveillance, à la participation aux excédents des clients et au versement du dividende à la Bâloise-Holding. Elle diffère ainsi, tant en matière de présentation des comptes que du volume des affaires, des résultats, qui ont été publiés le 25.03.2014 selon les normes IFRS par le Groupe de la Bâloise.

L'ensemble des résultats vie collective Suisse	2013 en mio. CHF	2012 en mio. CHF
Résultat des placements	144	114
Résultat des risques	108	114
Résultat des frais	-7	-5
Variation des provisions techniques	-103	-107
Attributions au fonds d'excédents	-93	-70
<b>Résultat du compte d'exploitation</b>	<b>49</b>	<b>46</b>

## 6.2.2 Justification du respect du pourcentage minimum dans les affaires vie collective Suisse

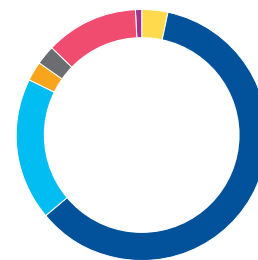
La loi exige qu'au moins 90 % des produits bruts appartiennent aux assurés et 10 %, au maximum, aux actionnaires. En attribuant 94,4 % (année précédente: 94,3 %) des produits aux assurés, la Bâloise Vie SA se trouve au dessus des exigences légales.

		2013 en mio. CHF		2012 en mio. CHF	
Produits bruts, affaires soumises au pourcentage minimum	100 %	566	100 %	540	
Prestations en faveur des assurés, affaires soumises au pourcentage minimum	94,4 %	535	94,3 %	509	

## 6.2.3 Présentation des placements par catégorie

Allocation d'actifs Vie collective Suisse au 31.12.2013 (valeur de marché)

	en %	en 1000 CHF
Fonds liquides et dépôts à terme	3,45	533 506
à intérêt fixe	60,64	9 387 013
Hypothèques et autres créances en valeur nominale	18,17	2 812 775
Actions et parts de fonds de placement	2,52	390 734
Private Equity et Hedge Funds	2,56	395 641
Placements en participation et entreprises liées ou associées	–	–
Immobilier	11,85	1 834 119
Autres placements de capitaux	0,81	125 269



Source: Mémento – Compte d'exploitation prévoyance professionnelle (édition 2013)

Total 15 479 mio CHF (selon la valeur comptable 31.12.2013)

## 6.3 Explications du résultat net des placements

### 6.3.1 Taux d'intérêts fixés par la Bâloise Vie SA

	au 01.01.2013 en %	au 01.01.2012 en %
Compte courant (intérêts débiteurs)	3,750	3,500
Compte courant (intérêts créditeurs)	0,125	0,250
Fonds libres et réserves de contributions des employeurs	0,250	0,500

### 6.3.2 Produits des intérêts sur les avoirs auprès de la Bâloise-Vie

	2013 CHF	2012 CHF
Intérêts sur comptes-courants	375 184.15	363 436.85
Intérêts sur fonds libres	235 420.46	162 107.55
<b>Total des produits des intérêts sur les avoirs auprès de la Bâloise-Vie</b>	<b>610 604.61</b>	<b>525 544.40</b>

### 6.3.3 Charges d'intérêts résultant d'obligations envers la Bâloise Vie SA

	2013 CHF	2012 CHF
Intérêts du compte-courant avec employeurs	-22 132.85	-20 065.45
Intérêts sur comptes d'attente	-559 585.06	-448 893.45
<b>Total charges d'intérêts résultant d'obligations envers la Bâloise Vie SA</b>	<b>-581 717.91</b>	<b>-468 958.90</b>

### 6.3.4 Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance

	2013 CHF	2012 CHF
Bénéfices de cours non réalisés sur titres	35 329.98	19 879.68
<b>Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance</b>	<b>35 329.98</b>	<b>19 879.68</b>

### 6.3.5 Frais de gestion de la fortune indiqués/placements directs des caisses de prévoyance

À la fin de l'année, une caisse de prévoyance détenait des placements directs

	2013 CHF	2012 CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	0.00	0.00
Total de tous les indicateurs de frais pour les placements collectifs	-1 193.29	0.00
<b>Total des frais de gestion de la fortune</b>	<b>-1 193.29</b>	<b>0.00</b>
En % des parts de fortune dont les frais sont transparents (2013: 170 470)	0,700%	0,000%

Au sein de ces placements directs, la Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire ne dispose d'aucune part de fortune non transparente. Le niveau de transparence des frais atteint ainsi 100 %.

### 6.4 Explications de la réserve de contributions des employeurs

	2013 CHF	2012 CHF
<b>Solde de la réserve de contributions des employeurs au 01.01.</b>	<b>9 729 914.05</b>	<b>9 365 344.07</b>
Apports directs des employeurs	1 772 370.70	1 929 664.80
Apports résultant des reprises de contrats	355 197.25	97 857.35
Résultat net des réserves de contributions des employeurs	-1 653 939.60	-1 232 176.65
Utilisation des réserves de contributions de l'employeur	55 092.54	62 065.18
Dissolution suite à résiliation de contrats	-989 768.30	-492 840.70
<b>Solde de la réserve de contributions des employeurs au 31.12.</b>	<b>9 268 866.64</b>	<b>9 729 914.05</b>

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Autres créances

Il s'agit principalement des demandes de restitution des prestations aux assurés versées en trop ou à tort mais également des actifs de régularisation et de l'impôt anticipé récupérable auprès de l'AFC.

### 7.2 Autres dettes

Des montants versés, mais non imputés, en cas de reprises de caisses de prévoyance, ou en cas de primes uniques et de rachats; ainsi que des versements en cours à cause des indications incomplètes en cas de versements et de paiements.

### 7.3 Parts aux excédents

	2013 CHF	2012 CHF
Excédents immédiats pour le financement des cotisations	34 299.05	14 668.50
Apports uniques en augmentation des avoirs de vieillesse	5 275 090.15	2 277 198.60
Accumulation des parts aux excédents	4 157.70	823.45
Accumulation des fonds libres	183 895.10	60 769.80
<b>Total parts aux excédents</b>	<b>5 497 442.00</b>	<b>2 353 460.35</b>

Toutes les parts aux excédents sont transmises aux caisses de prévoyance et, sans décision contraire de la part des comités des caisses de prévoyance, elles sont utilisées en augmentation des avoirs de vieillesse.

### 7.4 Primes d'assurance

	2013 CHF	2012 CHF
Primes d'épargne	-41 516 240.30	-38 918 173.10
Primes de risque (invalidité et décès)	-8 095 143.40	-8 386 205.40
Primes brutes pour frais	-2 253 801.70	-2 364 764.30
<b>Total primes d'assurance</b>	<b>-51 865 185.40</b>	<b>-49 669 142.80</b>

Les primes brutes pour frais sont des primes facturées par la Bâloise Vie SA. Celles-ci vont être mises en rapport avec les coûts effectifs dans le cadre de toutes les activités d'assurance-vie collective (cf. 6.2).

7.5 Autres produits	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Frais résultant de mesures d'encaissement (sommations)	17 921.85	16 127.10
Frais pour versements anticipés EPL	5 200.00	2 851.00
Subsides de la Bâloise Vie SA destinés à couvrir des pertes	1 100.35	5 507.00
<b>Total autres produits</b>	<b>24 222.20</b>	<b>24 485.10</b>

7.6 Frais d'administration/autres charges	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Frais pour mesures de recouvrement (sommations)	-18 024.85	-13 967.10
Frais pour versements anticipés pour la propriété du logement	-5 200.00	-2 851.00
Subsides de la Bâloise Vie SA en couverture des pertes	-1 100.35	0.00
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-24 325.20</b>	<b>-16 818.10</b>
Frais résultant de prétentions récursives	-675.25	-1 368.80
<b>Total des autres charges</b>	<b>-675.25</b>	<b>-1 368.80</b>

La Bâloise Vie SA traite les coûts générés par l'application de la prévoyance professionnelle dans le cadre de ses activités d'assurance-vie collective. Il y a lieu de tenir compte des informations relatives, en particulier, au chiffre 6.2 dans l'annexe de ce rapport annuel.

Les frais d'administration présentés dans le compte d'exploitation concernent les coûts supplémentaires par rapport aux liquidations partielles de certaines caisses de prévoyance et les frais de sommation et d'encaissement ainsi que les frais pour versement anticipés EPL.

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune demande n'a été formulée.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Renonciation à l'utilisation par les employeurs de la réserve de contributions des employeurs

Il n'existe aucune réserve de contributions des employeurs assortie d'une renonciation à l'utilisation.

### 9.2 Liquidations partielles

Les caisses de prévoyance inactives sont liquidées en permanence, les fonds libres éventuels sont distribués. Un règlement général est entré en vigueur au 31.12.2007

## 10 Événements postérieures à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler après la date du bilan.

### 10.1 Montant des arriérés au 31.3. de l'année suivante

	2014 CHF/nombre	2013 CHF/nombre
Arriérés en procédure de rappel	35 915.40	26 297.70
<b>Employeurs concernés en procédure de rappel</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
Arriérés en poursuites	31 076.45	0.00
<b>Employeurs concernés par la mise en poursuites</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Arriérés: (sursis concordataires ou faillites)	107 874.70	133 957.00
<b>Employeurs concernés par le sursis concordataire ou la faillite</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
Arriérés avant couverture par Fonds de Garantie	88 377.70	108 716.45
<b>Employeurs concernés avant couverture par Fonds de Garantie</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Total montants des arriérés</b>	<b>263 244.25</b>	<b>268 971.15</b>
<b>Total employeurs concernés</b>	<b>11</b>	<b>12</b>

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 13 mai 2014 à Bâle.

sign. Patric Olivier Zbinden

sign. Felix Schmidt

**Votre sécurité nous tient à cœur.**

[www.baloise.ch](http://www.baloise.ch)

**Bâloise-Fondation collective pour la  
prévoyance professionnelle extraobligatoire  
c/o Bâloise Vie SA  
Aeschengraben 21, case postale  
CH-4002 Bâle**

**Tél. +41 58 285 85 85  
Fax +41 58 285 90 73  
[serviceclientele@baloise.ch](mailto:serviceclientele@baloise.ch)**